

## Dr. P. P. Vanier, [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

### Présentation de la fiche

Coteb015\_f0437

SourceBoite\_015-8-chem | [Chirurgie contre masturbation ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Vanier, Paul Prosper \(Dr\)](#)

Références bibliographiques[Vanier, Cause morale de la circoncision des Israélites, institution préventive de l'onanisme des enfants](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 27/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

pice est devenu comme un organe mandat qui, depuis la chute originelle, a été aux organes de la reproduction leur innocence. Le prépuce, par ses excitations perverties, les rend impudiques.

La est la source du mal ; c'est là qu'il faut chercher le remède.

Ce n'est point notre imagination qui élabora cette exégèse ; elle est naturelle, elle résulte logiquement de la succession des faits qui se rattachent les uns aux autres par un lien commun, mystérieux ; filiation qui se révèle sans cesse sur les traits de l'impudicité depuis le commencement du monde, prouver l'exemple de cette loi des choses humaines, en vertu de laquelle quand une puissance fera son arénement dans le monde, tout aura contribué à lui préparer les voies, même la puissance contraire par ses excès. Toute législation aura pour préambule une cosmogonie.

A cette époque crépusculaire des sociétés, l'état du peuple juif n'était ni la civilisation ni la barbarie, c'était l'état patriarcal, qui avait, pour ainsi parler, sa couleur locale, aussi bien par le temps que par les lieux ; état mixte où nous voyons dans l'institution même de la circoncision les premiers efforts de l'esprit pour échapper aux étraintes de la matière. Mais la matière domine encore avec force, que les moyens de sociabilité par lesquels on voit l'esprit essayer son essor sont tout matériels. De cet ordre est le moyen que média le législateur pour arrêter les ravages de cet esprit impur qui souille son poison mortel sur l'humanité. L'immoralité et la malice des hommes ont atteint déjà leur apogée, que la législation humaine n'a pas commencé. Elles sont encore loin dans l'avenir : les législations répressives, et de longtemps encore les lois d'Abraham, de Moïse et de Jésus ne seront que des rituels et des prescriptions puissées dans le système préventif de l'hygiène et de la religion. La justicé de Dieu se manifeste aux hommes par la révélation, en attendant que le temps et l'expérience permettent à la justice humaine de siéger au sein de la société.

Dans le précepte de la circoncision, cette première institution des Hébreux, on reconnaît déjà le double principe qui arrivera et se conservera toute la législation de ce peuple. C'est l'idée de purification matérielle et de spirituelle rédemption qui se trouveront toujours unies dans les prescriptions hygiéniques des Hébreux, parce que le législateur remonte toujours par la pensée à la cause morale des maladies.

La première faute de l'homme a souillé son âme devant l'Eternel, et voulé son corps, instrument de sa faute, à toutes les misères de la maladie. Toute maladie sera considérée comme un châtiment de la faute que l'homme a commise contre lui-même et contre la nature ; et ainsi s'attachera à toute maladie l'idée de châtiment, et dans toute mesure hygiénique se verra la pensée de l'expiation.

Impureté morale et impureté physique ; il faut donc en même temps qu'on purifie le corps, purifier l'esprit, impureté morale et physique, c'est-à-dire péché et maladie, guérison et rédemp-  
tion par l'holocauste.

Plus que toute autre institution, la circoncision, la première en date, et à cause du redoutable fléau qu'elle était appelée à combattre, la première, par le rang, de toutes les institutions mosaiques, la circoncision devait emporter l'idée du châtiment et être considérée comme le sacrifice expiatoire du péché, comme le signe de la rédemption.

De là, ce lien d'élection, si secret et si loin des regards, qu'il ne pouvait être un signe de nationalité. C'est que la circoncision était le stigmate de la déchéance de l'homme par l'excès de ses voluptés. L'homme devait avoir sous ses yeux la marque de sa chute.

*Brif  
MS.*

S'il science qui n'exista pas, si l'art qui était encore dans les limbes de l'avenir et qui n'en devait être sorti à notre époque que pour montrer son impuissance, si la science ni l'art ne fournissaient à l'homme le moyen d'arrêter le fléau dans sa marche menaçante, le législateur pouvait-il compter sur la puis-

